Des millions de femmes en Chine seraient victimes de violences conjugales chaque année, mais restent le plus souvent silencieuses. Selon les groupes de femmes, il s'agirait d'un des plus grands tabous dans le pays.

Pour la première fois de son histoire, Pékin envisage une loi pour contrer le phénomène, qui obligerait notamment les policiers à intervenir en cas d'appels à l'aide. Une avancée incontestable mais les ONG regrettent que cette loi ne concerne que les femmes mariées, excluant de fait les unions libres et les divircés, et ne prenne pas en compte les violences sexuelles.

Moins de deux décennies plus tôt, les violences conjugales n'étaient pas recevables juridiquement pour demander un divorce en Chine, jusqu'à un amendement de la loi sur le mariage en 2001 interdisant formellement et pour la première fois la violence conjugale.

Mais en l'absence de définition légale de ces violences, nombre de victimes se retrouvaient dans un dédale bureaucratique, entre plaintes à la police, au comité de quartier ou à l'association des femmes chinoises. Les centres d'accueil aux victimes et les décisions judiciaires d'éloignement des auteurs de violences sont aujourd'hui quasi inexistants en Chine.

Selon le projet de loi, les tribunaux auront 48 heures après une plainte pour décider d'un éloignement et, dans ce cas, la victime devra engager une procédure légale dans les 30 jours suivants.

La police devra donner suite aux plaintes et les écoles, les hôpitaux et autres institutions devront prévenir les autorités en cas de violences avérées, sous peine de "graves conséquences", selon le projet.

D'après le quotidien officiel China Daily, citant mercredi des chiffres récents de la Fédération des femmes chinoises, près de 40% d'entre elles, mariées ou ayant un partenaire, ont fait l'objet de violences physiques ou sexuelles.

L'association, liée au Parti communiste chinois, a déjà fait état de quelque 25% de familles chinoises touchées par le phénomène.

Source : TV5 Monde